



BULLETIN STATUTAIRE

Mai 2022

Retrouvez le bulletin d'information mensuel de la CGT du site de l'AIA de Clermont-Ferrand, à l'attention des fonctionnaires.

Comité technique ministériel et CAP

C'est en deux temps que le ministère des armées a choisi de finir de détruire les CAP : le 28 mars après un refus total des organisations syndicales puis le 21 avril en représentant le même texte.

Les décennies s'enchaînent et le ministère s'acharne à décortiquer nos droits un à un. En l'occurrence, la manœuvre est tellement grossière qu'aucune modification de texte n'a été présentée ne prenant donc pas en compte l'avis des personnels.

- 2019 fin des prérogatives d'avancement en CAPL et CAPC.
- 2023 suppression des CAPL et CAPC création des CAP de catégorie (A+ A B C)

Salaire plancher des catégories C et B

Inflation oblige, l'augmentation du SMIC se fait de manière automatique. Ceci sans le moindre coup de pouce du gouvernement.

Cette augmentation a une nouvelle fois pour conséquence un insupportable tassement des grilles de salaires :

- Catégories C et B commencent au SMIC (Indice majoré 352).
- Le 1^{er} grade de catégorie C est bloqué pendant 9 ans au SMIC.
- Le 1^{er} grade de catégorie B est bloqué pendant 4 ans au SMIC.

Nul doute qu'au prochain GT ministériel « attractivité » la refonte de l'ensemble des grilles sera mise sur la table !

Engagement à servir

L'engagement à servir, pour la CGT c'est non. Seule organisation à voter contre au CTS SIAé, mieux vaut convaincre que contraindre. Si la direction souhaite retenir les agents en poste l'argument principal reste l'augmentation des salaires ainsi que l'avancement pour servir à la pérennisation des carrières.



Lien au service

Pour la CGT, les agents ayant suivi une formation doivent être convaincus de rester à l'AIA et non contraints ! Et cela passe notamment par les augmentations de salaire.

La CGT, seule organisation à voter CONTRE

Pour : Unsa 3 FO 2 CFDT 1

CGT AIAPPLI

Rappel : l'engagement à servir consiste à contraindre les agents ayant suivi certaines formations à rester en poste un certain nombre d'années.

Exemple : Formation de l'enseignement supérieur validée par un diplôme de niveau 7 (tous domaines) : 5 ans

Clermont-Ferrand, le 9 mai 2022

Syndicat CGT de l'AIA de Clermont-Ferrand

Tel : 04-73-42-43-46 ou 57-02 - E-mail : aiacf@cgt63.fr -

Facebook : @jcgtaiacf – Twitter : @CGT_AIACF – Store : CGTAIappli